



Charte du choriste

Sont adhérents à l'association les choristes à jour de leur cotisation

En cohérence avec l'objectif principal de notre association (préparer et exécuter des concerts de musique sacrée), cette charte pose quelques principes simples propres à assurer le bon déroulement de notre action collective tout en garantissant à chacun le plaisir de chanter dans un cadre convivial.

Engagement du choriste lors des répétitions et des concerts

1. Chaque choriste s'engage à assister aux répétitions, autant que faire se peut, car toute absence individuelle a un impact sur le travail et la progression de l'ensemble du chœur.
2. Si, pour un motif quelconque (professionnel, familial ou autre), un choriste doit s'absenter, il s'engage à combler le retard occasionné par un travail personnel en recourant aux différents moyens mis à sa disposition : fichiers de travail mis en ligne, aide d'un autre choriste... Le choriste préviendra de son absence le secrétaire de l'association.
3. Dans le respect du directeur musical et des autres choristes, on s'efforcera également de :
 - Respecter l'horaire des répétitions,
 - Rester silencieux lorsque le directeur musical travaille spécifiquement avec tel ou tel pupitre,
 - Noter et garder en mémoire les indications fournies pour orienter le travail personnel entre deux répétitions.
4. Le programme annuel engage la participation effective de chacun. Les concerts sont l'aboutissement du travail fourni dans l'année, leur qualité est fonction de notre engagement individuel et collectif. Chaque choriste s'engage donc à participer au(x) concert(s). Sauf cas de force majeure, tout engagement pris doit être respecté car la chorale doit savoir précisément sur quel effectif elle peut compter lors de ses manifestations. Si des absences répétées sont constatées, la participation aux concerts sera laissée à l'appréciation du conseil d'administration et du directeur musical.
5. Le placement dans un pupitre pendant les répétitions et les concerts est décidé par le directeur musical selon les modalités qui lui conviennent. Sauf exception, chacun gardera sa place tout au long de l'année et particulièrement pendant les concerts afin d'éviter une désorganisation dans les repères vocaux.

Engagement du choriste sur l'organisation matérielle

Si les membres du bureau et du conseil d'administration assument la logistique générale, la participation de chacun en fonction de ses disponibilités, est toujours la bienvenue notamment en ce qui concerne :

- L'affichage, la distribution de flyers, le démarchage auprès de sponsors potentiels, la promotion des concerts dans ses réseaux personnels, etc.
- La mise en place et le rangement après concert du matériel, du lieu, etc.

Engagement de l'association

En regard du respect des principes mentionnés ci-dessus, l'association s'engage quant à elle à ce que :

1. Les répétitions aient lieu régulièrement (jour et heure définis).
2. L'intégration des nouveaux, les mises à jour des consignes, le lien avec son pupitre soient assurés par un tuteur volontaire parmi les choristes.
3. Les enregistrements, partitions et toutes aides facilitant le travail personnel des choristes soient mis à leur disposition en ligne.
4. Les projets exceptionnels proposés en cours d'année ainsi que les dates de concerts soient communiqués au plus tôt aux choristes pour un meilleur taux de présence et afin de faciliter l'organisation de leur agenda personnel.



LA CANTORIA

Document à remettre daté et signé au secrétaire de l'association

Je, soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance de la charte du choriste de *LA CANTORIA* et m'engage à la respecter.

Le :

Signature de l'adhérent :